



Est-t-il possible de cacher sa nouvelle adresse pour se protéger?

Par **desprez**, le **05/11/2012** à **17:56**

Bonjour,

Mon amie est divorcée depuis un peu plus d'un an et dans le cadre du nouvelle procédure par rapport à une pension alimentaire, l'avocat adverse exige des documents originaux dans les échanges de pièces. Le problème c'est que mon amie ne veut pas que son ex trouve son adresse car il a toujours été violent et surtout menaçant.

[fluo]Est-il possible que cette procédure se fasse sans divulguer sa nouvelle adresse ? peut-on faire certifier les documents conformes aux originaux en masquant l'adresse, voire le détail de ses paiements qui ne lui regarde plus ![/fluo]

D'avance merci pour l'aiguillage,

Frédéric